



« La gestion des lésions professionnelles »

INTRODUCTION

Cette formation a pour objectif de s'assurer que les employeurs possèdent toutes les connaissances nécessaires pour assurer le suivi d'une réclamation pour une lésion professionnelle. Quelles sont les étapes à suivre, quels sont les documents à compléter, comment calculer les 14 premiers jours d'absence, comment signifier un désaccord auprès de la CNESST ?

Ainsi, afin d'optimiser vos démarches, nous vous présenterons, entre autres, les droits et les obligations en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et nous vous guiderons pour que vous soyez en mesure d'assurer un suivi optimal de vos dossiers à travers chacune des étapes et ce, jusqu'à la consolidation.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Diminuer les coûts reliés à la gestion des lésions professionnelles
- Comprendre les droits et les obligations en vertu de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)
- Maîtriser les étapes essentielles du processus de gestion des réclamations;
- Implanter une politique de gestion des lésions professionnelles et de maintien du lien d'emploi, notamment par l'assignation temporaire.

INSCRIPTION :

DATE : 13 mars 2019 de 11h30 à 13h30
LIEU : AMCQ, 3001, boul. Tessier, Laval (Qc) H7S 2M1
NOMBRE DE PARTICIPANTS (3 maximum) :
NOM :
NOM :
NOM :
COURRIEL DE CONFIRMATION :

(Une boîte à lunch vous sera servie. Veuillez nous aviser de toute restriction alimentaire ou allergies 48 heures avant la tenue de la formation)

